



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

Compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2021 en sous-préfecture du Havre et en visioconférence

PJ : support de présentation comportant l'ensemble des présentations et envoyé quelques jours avant la séance à l'ensemble des membres du comité consultatif

Compte-rendu rédigé par la mission estuaire de la Seine de la DREAL Normandie

Étaient présents :

- Mme Vanina NICOLI, sous-préfète du Havre, présidente de séance par délégation du préfet
- M. Thierry DUSART, administrateur général, adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer, vice-président de séance par délégation du préfet maritime

Services de l'État :

- Mme Anne MAYAUD, secrétaire générale de la sous-préfecture du Havre
- Mme Marie-France MOREL, sous-préfecture du Havre
- Mme Pascale RIEU, représentant le préfet de l'Eure
- Mme Karine BRULÉ, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL)
- Mme Hélène REGNOUARD, DREAL de Normandie
- M. Georges MARTINEZ, DREAL de Normandie
- M. Alexandre HERMENT, DDTM de la Seine-Maritime
- M. Sébastien ABRIC, DDTM de la Seine-Maritime

Collectivités territoriales :

- Mme Agnès GORI-RASSE, représentant la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- M. Antonin GIMARD, représentant le maire du Havre
- M. Nicolas GAMBE, représentant le maire de Gonfreville l'Orcher
- M. François EUDIER, adjoint au maire d'Oudalle
- M. Jean-Michel LAIR, maire de la Cerlangue
- M. SENINCK, maire de Saint-Samson de la Roque
- M. Pierre Lebellois, représentant le maire de Berville-sur-Mer

Usagers :

- Mme Guilène DUBOC, présidente du Groupement des exploitants des prairies alluvionnaires de l'estuaire de la Seine (GEPAES)
- M. José DOMENE-GUERIN et M. Jordan DANIEL, représentant la fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime
- Mme Natacha PIFFETEAU, représentant la fédération départementale des chasseurs de l'Eure
- Mme Aline MEIDINGER, représentant le comité régional des pêches et des élevages marins de Normandie,
- M. Hervé GREAUME, président d'Estuaire de Seine vivant
- M. Jean-Louis COUTURIER, président du groupement d'intérêt agro-cynégétique de Cressenval (GIACE)

- M. Sacha DEVILLERS, président de l'association de chasse sur le domaine public maritime baie de Seine – Pays de Caux (ACDPM)

Organismes publics :

- Mme Chantal DURECU et Mme Valérie GENOUVILLE, représentant le président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- Mme Natacha MASSU, représentant le directeur général de HAROPA|Port Le Havre
- M. Pierre BEAUDOUIN, HAROPA|Port Le Havre
- Mme Annaïg POSTEC, représentant le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Mme Christelle STEINER, représentant le parc naturel régional des boucles de la Seine normande
- M. Christophe LEFEBVRE, représentant le directeur régional de l'Office français de la biodiversité (OFB) de Normandie

Personnalité scientifique qualifiée :

- Mme Estelle LANGLOIS-SALIOU, présidente du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine
- Mme Valérie GUYET-GRENET, représentant le président de la cellule de suivi du littoral normand
- Mme Elise AVENAS, représentant le président du comité scientifique du programme Seine Aval
- M. Manuel MUNTONI, du programme Seine Aval

Associations de protection de la nature :

- Mme Marie FRANCOU, représentant le groupe mammalogique normand
- Mme Martine RAVELEAU, vice-présidente de la ligue française pour la protection des oiseaux Normandie (LPO)
- M. Arnaud LABAT, président de SOS estuaire
- M. Franck MOREL, représentant le président du Groupe ornithologique Normand
- M. Didier FERAY, président du centre d'hébergement et d'étude de la nature et de l'environnement (CHENE)

Organisme de gestion de la réserve :

- M. Bruno LECOQUIERRE, président de la Maison de l'estuaire
- M. Martin BLANPAIN, directeur de la Maison de l'estuaire
- M. Thomas LECARPENTIER, Maison de l'Estuaire
- Mme Annie LEROY, membre du bureau de la Maison de l'estuaire

Étaient excusés :

- M. LERICOLAIS, sous-préfet de Lisieux
- M. BELLANGER, président du Conseil départemental de Seine-Maritime
- M. SAINT-MARTIN, vice-président du Conseil départemental de Seine-Maritime
- M. RABBY-DEMAISON, maire de Tancarville
- Mme LECERF, maire de Conteville
- Mme LEVILLAIN, maire de Pennedepie
- M. MARESCOT, maire de Villerville
- M. GESNOUIN, communauté de communes Pont-Audemer / Val de Risle
- M. THINUS, DDTM de l'Eure
- Mme JOURNAY, représentant le président de la chambre d'agriculture de l'Eure
- M. BUCHET, président du Conservatoire botanique de Bailleul

**

Introduction de la séance

Mme la sous-préfète rappelle l'évolution de la situation sanitaire, notamment en Normandie, qui impose de maintenir les gestes barrières et conduit cette année encore à limiter les accès à la sous-préfecture et à déployer un dispositif particulier mixte entre présentiel et visioconférence pour la tenue du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine.

Elle indique par ailleurs qu'un impératif lui imposant de quitter la séance, la présidence de ce comité sera assurée par M. Dusart, administrateur général à la préfecture maritime Manche-Mer du Nord, en visioconférence depuis Caen, à partir de 10h30.

Elle note que cette année 2021 a été particulièrement riche en termes d'activité sur la réserve naturelle nationale avec notamment plusieurs réunions et groupes de travail, et le prochain déploiement d'un outil collaboratif, et fait part de sa satisfaction de voir la dynamique positive qui se développe actuellement sur ce territoire. Celle-ci doit montrer ses bénéfices dès 2022 en facilitant les échanges entre tous les acteurs notamment dans la perspective des échéances importantes à venir et plus particulièrement de la prochaine révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle.

Elle rappelle les conditions climatiques de cette année qui renforcent la nécessité d'accentuer encore la recherche de solutions à des situations particulières.

Pour autant la réserve naturelle nationale s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale des aires protégées dont les objectifs ont été renforcés, notamment celui de doubler la surface terrestre en protection forte à l'horizon 2022.

Enfin, la dynamique initiée cette année en termes d'échanges et de partage de réflexions devrait permettre d'éviter les situations inacceptables de l'hiver dernier, d'abord dans un objectif de mieux vivre ensemble sur ce territoire qui le mérite, avant même de répondre aux intérêts de la réserve naturelle nationale.

Les désaccords et divergences de points de vue bien naturels qui peuvent conduire à des échanges animés ne doivent pas et ne peuvent pas conduire à des attaques personnelles ou à la destruction de matériel.

Elle insiste donc sur cette nécessité d'échanger et de maintenir un dialogue permanent.

M. DUSART s'associe pleinement aux propos de la Mme la sous-préfète.

Bilan d'activité de la Maison de l'estuaire

Intervenant : M. Martin BLANPAIN, Maison de l'estuaire

M. BLANPAIN prend la parole pour présenter le bilan d'activité et expose les principales actions de l'année (*ndlr : entre parenthèses figure le numéro de l'action telle qu'indexée dans le tome 3 du plan de gestion*).

Suivi des niveaux d'eau (CS42)

Sur les prairies subhalophiles, M. Blanpain note les niveaux élevés en début d'année 2021 qui ont conduit à des actions de régulation dès le mois de février, actions renouvelées au printemps et en été en raison des conditions climatiques précédemment rappelées par Mme la sous-préfète. À l'inverse, dès le mois de septembre les niveaux sont repassés sous la courbe enveloppe définie dans le cahier des charges en raison de plusieurs facteurs dont sans doute aussi des actions de pompages pour remplir les mares de chasse. Ainsi, il a été difficile durant tout cet automne de maintenir ces niveaux dans l'intervalle de la courbe enveloppe. Très récemment, depuis début décembre les niveaux sont remontés au-dessus de l'objectif haut de la courbe et de nouvelles actions de régulation sont nécessaires et, de fait, mises en œuvre.

M. DEVILLERS, précise que si les niveaux sont restés bas en septembre cela est principalement dû à la marée qui n'est pas montée et au faible niveau de précipitations de ces derniers mois, mais que

cela n'est en rien lié aux pompages. Des précautions sont prises et des consignes sont passées aux adhérents de l'ACDPM BS-PC pour que les pompages soient faits pendant les grandes marées.

À la demande de Mme la sous-préfète qui souhaite savoir si ces niveaux d'eau sont habituels, M. BLANPAIN répond que non, mais indique qu'il est encore trop tôt à l'heure actuelle pour mesurer l'effet des régulations.

M. DEVILLERS confirme que des actions anticipées devraient permettre de revenir dans la courbe enveloppe.

Sur les prairies du Hode, des opérations de régulation ont eu lieu en février pour permettre à un exploitant de récolter le roseau.

Mais dans l'ensemble, en raison de la topographie de ce secteur, les objectifs fixés par le plan de gestion sont plus difficiles à atteindre.

Mme DUBOC demande s'il n'était pas possible, sur les prairies subhalophiles, pour la situation rencontrée en 2021, d'anticiper dès le mois de juin.

M. BLANPAIN confirme que ce n'était pas possible. La manipulation d'ouvrages peu fonctionnels pouvant mener à une baisse brutale des niveaux d'eau en pleine période de nidification représentait un risque important alors même qu'il était impossible de prévoir l'évolution de la situation météorologique.

Mme la sous-préfète rappelle que sur sa demande, au vu de la situation exceptionnelle observée, la DDTM de Seine-Maritime a effectué un retour d'expérience sur la récolte de l'année. Elle rappelle également que des actions sont prévues dès 2022 combinant actions de court terme et actions de moyen terme sur les ouvrages hydrauliques, et qu'une visite de terrain entre usagers et conseil scientifique de la réserve naturelle a eu lieu en septembre dernier.

Mme BRULÉ rappelle à ce propos que dans le cadre du projet de Parc logistique du pont de Normandie n°3 (PLPN3), une mesure d'accompagnement prévoit le financement d'études et d'aménagements qui pourront débiter dès qu'HAROPA PORT aura apporté des éléments sur les contraintes particulières à prendre en compte.

M. DEVILLERS insiste sur la nécessité de se concerter dès le début du printemps afin d'intervenir de façon posée dans le souci de conserver à la fois les enjeux de nidification et les pratiques agricoles.

Mme la sous-préfète confirme cette nécessité d'information et d'utilisation collective des outils d'échange pour ne pas avoir à gérer des situations de crise. Elle souligne que le gestionnaire travaille bien dans cet esprit de maintenir au quotidien des échanges réguliers et du partage d'informations au bénéfice de l'objectif écologique fixé à la réserve.

PPER de Cressenval (IP24)

M. BLANPAIN présente les travaux réalisés en 2021 sur Cressenval dans le cadre du Programme pluriannuel d'entretien et de restauration du marais, les différentes réunions d'informations (assemblée générale du GEPAES, comité de gestion de Cressenval du 13 octobre dernier, et rencontres individuelles avec les agriculteurs concernés) qui ont pu se tenir et les travaux envisagés en 2022.

Mme DUBOC indique toute la satisfaction de la profession agricole de voir engagés des travaux sur le marais. Elle espère une réunion en début d'année 2022 pour voir les travaux à venir.

Elle conclut que c'était bien le curage qui faisait défaut et non un niveau de nappe trop haut.

Toutefois, le comblement de ce que les agriculteurs considèrent comme des creux (nommés drains par le gestionnaire) est selon eux une erreur. Leur comblement rendra impossible l'accès aux parcelles. Elle demande à ce qu'une autre solution soit recherchée pour évacuer les sédiments.

M. GREAUME insiste sur la nécessité de faire circuler l'eau au sein du marais et, en conséquence, de nettoyer et curer les fossés. La perte des creux intermédiaires entraînera la perte des points hauts et par voie de conséquence la disparition du pâturage.

M. BLANPAIN rappelle l'objectif de conserver un marais humide. Si la circulation de l'eau est bien sûr essentielle, il est aussi important de rechercher un équilibre pour conserver son intérêt écologique.

Mme la sous-préfète demande à ce qu'une réunion soit rapidement organisée.

À la demande de travaux du gestionnaire anticipés par rapport à la date du 15 août, M. BLANPAIN rappelle la décision du Tribunal administratif qui impose des dates de travaux au plus tôt au 15 août sauf cas d'urgence, cette décision s'appliquant à tous.

Mme POSTEC rappelle par ailleurs que 7M d'euros ont été dépensés dont 80 % pris en charge par l'agence de l'eau pour assurer les acquisitions de foncier concourant à l'objectif principal de maintenir cette zone humide, avec une concertation qui a été assurée. Ces difficultés ont bien été prises en compte et un travail est fait pour maintenir l'agriculture. Elle précise que le programme de travaux pour 2022 reste à finaliser. Il sera présenté en janvier mais également le 3 février 2022 lors de l'assemblée générale du GEPAES.

Elle confirme la difficulté de réaliser les travaux dans les temps impartis. Il est toutefois prévu d'intervenir dans des délais plus courts dès le 15 août 2022, en déployant davantage de moyens simultanés pour la réalisation des travaux.

Mme la sous-préfète annonce son départ de la réunion et remet la présidence du comité consultatif à M. DUSART, adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer.

La présentation du bilan d'activité se poursuit.

Zones de non-chasse (IP19)

M. BLANPAIN présente les travaux réalisés sur le banc herbeux qui représente la plus grande réserve de chasse en amont du pont de Normandie. Les interventions prévues sur 14ha ont été limitées par les embâcles et les filandres.

Eco-pâturage (IP20)

Des acquisitions de chevaux ont été faites en 2021 et vont se poursuivre en 2022 pour augmenter la pression de pâturage au printemps et en été afin de faire évoluer le milieu et le diversifier.

Par ailleurs, des travaux seront réalisés au niveau de l'estacade en partenariat avec l'ACDPM BS-PC. Enfin, du pâturage assuré par le troupeau d'un agriculteur, qui est habituellement présent sur la butte Gascheau et la réserve de chasse de l'ACDPM, est également prévu.

Travaux sur le réseau hydraulique (IP6)

Sont présentés en particulier les travaux réalisés de remplacement de la vanne 6, qui étaient très attendus des chasseurs notamment.

Impact de la fertilisation dans la réserve naturelle nationale (EI28)

Les premiers résultats de l'étude présentés, qui restent à consolider tendent à montrer qu'il n'y a pas de différence de rendement entre parcelles fertilisées et celles qui ne le sont pas.

Mme DUBOC et M. GREAUME rejettent ces conclusions.

M. BLANPAIN, même s'il comprend que cela peut choquer, rappelle que les résultats factuels sont issus des déclarations même des agriculteurs enquêtés et qu'ils peuvent s'expliquer notamment par certains facteurs (ressuyage, lessivage, taux faible d'apport,...). Il précise à Mme GENOUVILLE qui demande des précisions à ce sujet que dans tous les cas, le bureau d'étude présentera ses résultats définitifs dans le courant de l'année 2022 pour être pris en compte lors de la révision à mi-parcours du plan de gestion en 2023.

Mme DURECU partage le scepticisme des agriculteurs, appelle à la plus grande prudence et souhaite disposer de plus d'éléments sur l'étude.

M. DUSART conclut ce point en notant qu'une présentation plus large et concertée sur des résultats consolidés est à venir.

Non entretien de 25 % des mares de chasse (EI31)

Selon les chasseurs eux-mêmes l'étude s'est bien déroulée. Le gestionnaire regrette toutefois l'échantillon réduit de mares par rapport à ce qui était attendu au départ.

M. DEVILLERS confirme que l'étude se passe très bien avec le bureau d'études ADREE mandaté par la Maison de l'estuaire.

Suivi du Butor étoilé (CS13)

Des conventions ont été passées avec les chasseurs qui les ont bien respectées.

Les usagers notent l'importance d'avoir une roselière entretenue qui offre une mosaïque d'habitats pour favoriser son accueil.

M. BLANPAIN rappelle que le butor étoilé privilégiera, lui, une roselière d'âge moyen.

Usage des drones

Une expérimentation a été mise en place avec le Centre d'innovation sur les drones de Normandie. Ce nouvel outil présente un intérêt certain pour la gestion de la réserve par la réalisation facilitée et accélérée de relevés topographiques, du suivi et de la détection de la faune en limitant le dérangement, du suivi de l'évolution des habitats et de la réalisation des cartographies associées. Un investissement en formation et en équipement est prévu pour l'année 2022.

Le comité consultatif émet un avis favorable sur le bilan d'activité présenté par la Maison de l'estuaire.

Bilans financiers de la Maison de l'estuaire

Intervenant : M. Bruno LECOQUIERRE, président de la Maison de l'estuaire

M. LECOQUIERRE président de la Maison de l'estuaire présente le bilan financier 2020 et le budget prévisionnel 2022, qui est très proche du budget 2021. Il attire l'attention sur quelques points particuliers.

- Dans le passif, l'excédent apparaît en diminution, car des reports exceptionnels avaient été intégrés en 2020.
- Le compte de résultat fait apparaître l'augmentation des subventions de l'État et de l'agence de l'eau Seine-Normandie.
- S'agissant du comparatif des dépenses :
 - L'augmentation du poste « Connaissance et suivis » est liée aux études sur le butor et les mammifères marins.
 - De même, l'augmentation du poste « Études et Ingénieries » est à relier au développement des travaux sur les opérations EI1 (Mise en place du tableau de bord) et EI29 (Études de scénarios pour la circulation de l'eau entre les prairies subhalophiles et la fosse nord).
 - Le poste « Management et soutien » augmente notamment en raison du développement de l'usage du drone présenté précédemment.
 - À l'inverse, le poste « Intervention sur le patrimoine naturel » voit ses fonds provisionnés diminuer en 2021, du fait de fonds dédiés seulement en partie reportés sur l'année 2022.
- Le comparatif des recettes fait apparaître l'augmentation de la contribution de l'agence de l'eau et la diminution de la contribution d'HAROPA PORT notamment pour économiser les fonds en lien avec les mesures environnementales de Port 2000.

Mme GORI-RASSE précise que la contribution de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole sera de 10 000 euros en 2022, et non de 40 000 euros comme inscrit dans le tableau figurant au diaporama, ce qui n'obère pas les contributions futures sous réserve que les projets soient corrélés avec les objectifs de la communauté urbaine, en lien notamment avec l'attractivité de ce territoire.

Le comité consultatif émet un avis favorable sur le bilan financier présenté par la Maison de l'estuaire.

Tableau de bord des indicateurs

Intervenant : M. Martin BLANPAIN, Maison de l'estuaire

M. BLANPAIN présente, via un schéma simplifié le principe du tableau de bord des indicateurs. Son élaboration est complexe en raison d'objectifs et d'opération qui s'entre-croisent. La Maison de l'estuaire a bénéficié cette année de l'appui d'une stagiaire pour réaliser cet outil aujourd'hui constitué d'un ensemble de tableurs. Pour être pleinement exploité dans le cadre de la révision à mi-parcours du plan de gestion, il devra être accompagné, en plus de sa version détaillée utile au gestionnaire, d'une version communicante permettant les échanges avec l'ensemble des acteurs. La Maison de l'estuaire prévoit de faire appel à un prestataire externe pour cette tâche.

M. DEVILLERS rappelle l'importance d'intégrer la notion d'histoire dans cette réflexion.

Révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion et outil collaboratif

Intervenante : Mme Hélène REGNOUARD, DREAL Normandie

Mme Regnouard présente la méthodologie et le calendrier envisagé pour la procédure de révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion.

À la suite, elle fait un point sur l'avancement des réflexions relatives à la mise en œuvre d'un outil collaboratif pour les acteurs de la réserve naturelle et rappelle ce qui est attendu des référents identifiés par les structures, à savoir, préciser les attentes et les besoins en termes d'information mais aussi proposer des contributions pouvant être utiles à tous et surtout, être le relais auprès de leurs membres ou adhérents des informations auxquelles ils ont accès grâce à cet outil.

Mme REGNOUARD propose aux membres du comité consultatif intéressés pour contribuer à cet outil, et qui n'auraient pas déjà été sollicités, de se manifester en adressant un courriel à la mission estuaire de la Seine de la DREAL, afin qu'ils puissent être conviés au prochain groupe de travail qui aura lieu en début d'année 2022.

Mme DUBOC indique que les petites structures n'ont pas les moyens de participer à ce dispositif et les assemblées générales sont les lieux de transmission des informations. Il ne doit pas non plus remplacer les rencontres physiques sur le terrain.

Pour autant beaucoup de messages électroniques ont été échangés au printemps et en été. L'outil collaboratif pourrait avantageusement constituer cet espace d'échanges.

Mme MOREL rappelle que la mise en place de cet outil collaboratif est la réponse à une demande même des usagers.

M. DEVILLERS indique que l'outil doit permettre de savoir ce qui se passe à un instant « T » dès que cela touche aux installations de chasse, pour prévenir les chasseurs et éviter ainsi toute « friction », de même que les protocoles d'étude. Le contenu de l'outil en influencera son usage.

M. DUSART précise que cet outil, bientôt opérationnel, répond ainsi à une demande et qu'un retour d'expérience en sera fait.

Reposoir sur dune de l'espace préservé

Intervenante : Mme Héléne REGNOUARD, DREAL Normandie

Mme REGNOUARD rappelle la méthode de travail validée par le comité consultatif en janvier 2021 et présente l'avancée des réflexions.

À une question de M. DEVILLERS, M. BLANPAIN précise qu'à la date de ce comité consultatif, si on peut déjà constater l'érosion de la dune, aucune nouvelle brèche n'est encore apparue.

Mme MEIDINGER, pour qui l'efficacité toute relative des mesures environnementales de Port 2000 doit servir d'exemple pour le projet « Chatière », souhaite voir privilégiées les mesures d'évitement aux mesures compensatoires qui sont par nature complexes dans ces milieux.

Mme MASSU précise toutefois que le reposoir est toujours fonctionnel et qu'HAROPA PORT, conscient de ses responsabilités, reste pleinement engagé et fera les travaux nécessaires pour maintenir les fonctionnalités.

Contrairement à ce qui peut être avancé, la plage écologique, autre mesure compensatoire de Port 2000 n'est pas détruite et toutes les mesures pour la conserver seront prises dans le cadre du projet « Chatière ».

Mme MEIDINGER indique qu'une solution de rechargement serait une artificialisation supplémentaire du secteur et Mme MASSU convient que ce point est discuté.

À une demande de M. DIEULAFAIT de pouvoir disposer d'un bilan des mesures Éviter-Réduire-Compenser—Accompagner (ERCA) de Port 2000, Mme MASSU indique que ce bilan sera intégré au dossier relatif à la chatière.

M. GIMARD souhaite que soit tracé ce qui se dit en comité de suivi. Sur ce point Mme BRULÉ indique que cela appelle une réponse selon deux aspects. D'une part, toutes les réflexions menées pour trouver une solution à la pérennisation du reposoir sur dune et notamment les raisons du choix de la solution adoptée seront mises à disposition sur l'outil collaboratif.

D'autre part, HAROPA PORT devra expliciter ce choix dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale qu'il devra déposer.

Installation d'un jeune agriculteur à Cressenval / Projet de convention et de cahier des charges

Intervenante : Mme Annaïg POSTEC, Conservatoire du littoral

NB : le projet de convention et de cahier des charges a été transmis à l'ensemble des membres du comité du consultatif quelques jours avant la séance pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Mme POSTEC présente la démarche qui a conduit à sélectionner un jeune agriculteur pour reprendre la ferme du Bac au cœur du marais de Cressenval ainsi que le dispositif adopté afin d'assurer la compatibilité des exigences liées à l'exploitation avec celles liées aux enjeux écologiques de la réserve naturelle nationale.

Elle précise également que la surface de culture autorisée sur la réserve naturelle sera réduite si l'exploitant devait acquérir d'autres surfaces de culture ailleurs.

Mme DUBOC salue le travail collaboratif qui a permis cette installation.

Elle souhaite toutefois avoir des précisions sur l'avenir de l'exploitation au terme de la convention et s'interroge sur l'absence d'information sur l'utilisation de phosphore et potasse.

Mme POSTEC garantit qu'en l'absence de problème particulier, l'exploitant reste prioritaire pour une reconduction de la convention. Elle précise que cette convention a reçu l'aval du conseil

d'administration du Conservatoire du littoral, consulté sur toute convention d'une durée supérieure à 9 ans).

De plus, les données sur le phosphore et la potasse seront précisées dès que la Chambre d'agriculture et la DDTM de Seine-Maritime auront apporté des éléments. Cette convention sera donc aboutie d'ici la fin de l'année 2021.

M. MOREL (GON), même s'il a bien conscience des besoins de l'exploitant, fait part de sa désapprobation à la poursuite de cultures dans la réserve naturelle.

M. BLANPAIN précise que le travail mené sur cette installation se fait, avec la pleine collaboration de l'exploitation, dans une logique d'amélioration par rapport à la situation précédente.

M. DUSART salue le travail conduit dans le cadre de cette démarche et note l'avis favorable du comité consultatif sur ce projet de convention et la méthode pour adapter au mieux le cahier des charges relatif aux cultures.

Projet d'arrêté « quiétude »

Intervenant : M. Alexandre HERMENT, DDTM de la Seine-Maritime

NB : le projet d'arrêté a été transmis à l'ensemble des membres du comité du consultatif quelques jours avant la séance pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

M. HERMENT rappelle les objectifs de cet arrêté pris annuellement depuis 2011 qui sont de préserver la quiétude des oiseaux en période de migration pré-nuptiale mais aussi faciliter la réalisation des contrôles par l'OFB.

M. DEVILLERS remercie l'administration d'avoir enfin indiqué qu'une des raisons de la prise de cet arrêté était liée à la réalisation des contrôles.

Il réaffirme toutefois sa désapprobation quant à la date d'échéance fixée au 15 mars qui ne présente selon lui aucun intérêt et peut même être la source de problèmes. Il suggère de fixer cette échéance au 28 février.

M. LABAT indique via le tchat de l'outil de visioconférence être favorable à l'arrêté proposé.

M. LEFEBVRE précise que l'objectif de la réserve est bien d'assurer la préservation des oiseaux et que cet arrêté est complété par une interdiction de circulation de nuit sur la route de l'estuaire.

Il est précisé en réponse à un commentaire de Mme DURECU que la divagation des animaux domestiques est un cas d'urgence pour lequel une dérogation est prévue.

M. DUSART note l'avis favorable de l'ensemble du comité consultatif, à l'exception des représentants des chasseurs, et enregistre leur contre-proposition.

Conclusion de la séance

M. DUSART remercie l'ensemble des participants et clôt la séance à 12h10.

Mme la sous-préfète



Vanina Nicole.